



NON

aux mesures policières
le 13 juin



Rejetons
le pouvoir
arbitraire
de la police

Les organisations suisses de défense
des droits humains disent :

Non à la loi sur les mesures policières le 13 juin

Surveillance, interdiction de contact, assignation à résidence ? La nouvelle loi fédérale sur les « mesures policières de lutte contre le terrorisme » donne à la police fédérale un pouvoir presque illimité pour prendre des mesures de contrainte contre des personnes innocentes et même contre des enfants.

La loi menace notre État de droit

La police fédérale est autorisée à ordonner ces mesures simplement si elle suppose qu'une personne pourrait représenter un danger à l'avenir – sans aucun indice d'un crime spécifique et sans contrôle judiciaire. Ainsi, on s'aperçoit la présomption d'innocence.

La loi ne crée pas plus de sécurité, mais ouvre la porte à l'arbitraire

Des mesures telles que l'assignation à résidence ne peuvent empêcher les attaques. Mais elles ont un impact important sur la vie des personnes concernées et celle de leurs familles. Les droits humains fondamentaux sont restreints. Cela ne favorise pas la sécurité, mais l'arbitraire et l'exclusion.

La loi nous place toutes et tous sous suspicion généralisée

La loi est censée lutter contre le terrorisme. Or, au sens de la loi la « propagation de la crainte » avec des intentions politiques constitue déjà une « activité terroriste ». Ainsi, même une protestation légitime comme la grève du climat peut être poursuivie pour « terrorisme ».

La loi autorise la privation arbitraire de liberté

La loi permet à la police d'enfermer des personnes et même des enfants de 15 ans dans une propriété pendant des mois. Cette privation de liberté sans

inculpation ni jugement viole la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH).

La loi fait fi des droits de l'enfant

Les mesures de contrainte peuvent même être ordonnées à l'encontre de mineur·e·s dès 12 ans. La loi fait fi de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant en vigueur en Suisse. L'intérêt supérieur de l'enfant, qui devrait être au centre de toutes les mesures, est bafoué.

Par conséquent : votez non à la loi fédérale sur les « mesures policières de lutte contre le terrorisme » le 13 juin

non-mesurespolicieres.ch

Amnesty International, Plateforme des ONG suisses pour les droits humains, ACAT Suisse, Associazione Uniti dal Diritto, Conseil Suisse des Activités de Jeunesse, Conseil Suisse pour la Paix, doitsfondamentaux.ch, Femmes de Paix Autour du Monde, Femmes pour la Paix Suisse, Greenpeace, GSSA, humanrights.ch, Juristes Démocrates de Suisse, Notre Droit, Organisation mondiale contre la torture, Public Eye, Réseau suisse des droits de l'enfant, Société Numérique, Société pour les peuples menacés Suisse, Solidarité sans frontières, Terre des Femmes

